

Veiller et servir

Il y a six ans, c'est la devise avec laquelle j'ai présenté mes idées concernant les priorités pour la politique à mener par l'Institut. Les membres ont placé leur confiance dans le Conseil et moi-même pour mener durant deux mandats une politique axée sur la profession, les membres et l'Institut. Chaque initiative, chaque décision a été examinée à l'aune de ces éléments, et nous avons ensuite donné des explications aux membres avec une grande franchise dans le cadre de notre tour des provinces, dont nous venons de terminer la troisième édition. Le succès de ces visites et les nombreuses réactions positives que nous avons reçues démontrent qu'il a été satisfait à un besoin et que cette initiative a considérablement amélioré les relations avec les membres.

Dans la suite de cette revue, nous passerons en revue un certain nombre de réalisations, mais je tiens également à revenir sur les trois aspirations légales qui ont été formulées en 2007 dans notre mémorandum au gouvernement et dont la dernière se concrétisera bientôt. Au début de chacun de nos deux mandats, nous avons été confrontés à une longue période de formation gouvernementale, mais nous avons malgré tout réussi à obtenir les amendements souhaités grâce à la collaboration de nos ministres compétents. Au cours de notre premier mandat, Madame Sabine Laruelle et Monsieur Vincent Van Quickenborne ont été nos ministres de tutelle, puis Monsieur Johan Vande Lanotte a accompagné Madame Sabine Laruelle lors de notre second mandat.

1. L'ouverture de l'actionnariat de nos sociétés professionnelles. D'une part, cette ouverture a permis la collaboration interprofessionnelle dans la société reconnue par l'Institut ; d'autre part, la participation dans la société a été ouverte aux membres de la famille aidants qui n'ont pas la qualité légale d'expert-comptable ou de conseil fiscal.
2. La limitation de la responsabilité professionnelle. Il était irrationnel qu'un titulaire de profession libérale puisse être tenu responsable de fautes professionnelles éventuelles sans limitation. Cependant, il est aussi iné-

vitabile qu'on ne puisse totalement échapper à sa responsabilité en la matière. En limitant la responsabilité professionnelle conformément au droit commun, un contrôle du degré de limitation, défini dans un contrat avec le client (la lettre de mission), reste toujours possible.

3. L'accès à la profession sur la base d'une expérience professionnelle acquise d'au moins sept ans. Cette ouverture est réalisée pour les candidats qui ont acquis une riche expérience professionnelle et qui souhaitent obtenir le titre d'expert-comptable ou de conseil fiscal. La dispense d'examen d'admission et une diminution ou dispense possible du stage abaissent le seuil d'accès pour ces candidats, mais leur expérience professionnelle sera toujours contrôlée via l'examen d'aptitude.

En marge des options politiques exprimées plus haut, il est bien naturel qu'un certain nombre de décisions soient prises en tenant compte de changements de circonstances ou d'opportunités nouvelles.

Le déménagement de l'Institut au boulevard Jacquain est une de ces contingences. La cohabitation avec l'IRE a certainement favorisé le contact et la concertation et nous a permis de mieux coopérer à l'échelle internationale, d'autant plus que les deux instituts sont membres de l'IFAC et de la FEE. Mais il convient de souligner que le déménagement était nécessaire pour l'IEC lui-même. Le confort que nous pouvons à présent offrir à notre personnel, la collaboration sur un seul étage, la localisation et l'accessibilité sont des atouts incontestables du nouveau bâtiment. Par ailleurs, l'Institut doit également offrir à ses commissions l'opportunité de pouvoir se réunir dans les meilleures conditions, et ce par respect pour les nombreux confrères qui se démènent sans compter pour la profession. Enfin, nous avons également la possibilité d'organiser des réunions et des rencontres avec des partenaires et organisations externes. Le déménagement a renforcé l'image et l'identité de l'Institut.

Le développement du projet de revue qualité est le fruit de nos contacts avec les instituts et ordres étrangers, mais confirme également la volonté de soutenir la valorisation et la crédibilité de la profession dans une société où nous devons continuer à garantir un service de haute qualité malgré la vitesse à laquelle les conditions évoluent.

J'ai eu l'opportunité de collaborer et de me concerter avec de nombreuses personnes en dehors de l'Institut. J'ai rencontré de nombreux confrères, passionnés par leur profession, mais qui se posent malgré tout des questions quant aux nombreuses charges qui nous sont imposées et à la forte pression à laquelle nous sommes soumis. J'ai pu m'acquitter

de mes deux mandats avec pratiquement les mêmes membres du Conseil. Ensemble, nous avons toujours réussi à aller dans une même direction après nos discussions, délibérations et concertations. En outre, nous avons été soutenus par la direction et les cadres qui ont collaboré à nos réalisations, malgré la pression exercée par des délais serrés.

Aussi, je tiens à remercier toutes les personnes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Institut, qui ont contribué aux développements et aux réalisations permettant de promouvoir la profession, les membres et l'Institut.

André Bert, Président ●